

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 12 Janvier 2015 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire du 18 Principale nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Messieurs Michel Dénommé, Serge Lafontaine et Claude Desjardins.

Autres présences ; Réjean Côté, Marc Emond, Réjean Aubé, Gilles Bertrand et Natacha Desjardins, journaliste de la radio CHGA FM

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures. Monsieur Ward O'Connor, maire suppléant déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire suppléant invite les personnes présentes à la période de questions.

2015-01-01

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Claude Desjardins propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé avec l'ajout suivant à

6.10; Ski Mont-Ste-Marie

Adoptée à l'unanimité

2015-01-02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2014

Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 1^{er} Décembre tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU BUDGET DU 15 DÉCEMBRE 2014

Monsieur Serge Lafontaine propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 15 Décembre 2014 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-04

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 15 DÉCEMBRE 2014

Monsieur Claude Desjardins propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 15 décembre 2014 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-05

ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES
COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Monsieur Michel Dénommé propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Salaires payés par dépôt direct; périodes du 25 novembre au 31 décembre 2014 pour un montant de 37,738.86\$

Comptes payés durant le mois pour un montant de 59,071.73\$

Comptes fournisseurs à payer pour un montant de 104,416.15\$

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,
Secrétaire, trésorière/directrice générale

Adoptée à l'unanimité

2015-01-06

DON; ORGANISME SUICIDE DÉTOUR

Proposé par le conseiller Michel Dénommé et il est résolu de faire un don de 50.00\$ à l'organisme suicide détour.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-07

APPUI; MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS
CARREFOUR GIRATOIRE / INTERSECTION DES ROUTES 105
ET TRANSCANADIENNE

CONSIDÉRANT QUE cette intersection est la principale porte d'entrée en Outaouais et dans la MRCVG pour les régions de Montréal ainsi que l'Abitibi;

CONSIDÉRANT QUE les deux routes sont des routes nationales et que la 117 est Transcanadienne;

CONSIDÉRANT QUE cette intersection est un point stratégique pour les voyageurs et pour le transport de marchandises de toutes sortes;

CONSIDÉRANT QUE cette intersection fait partie du plan de développement et de vision stratégique de la MRCVG;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grand-Remous a déjà investi des montants importants pour l'acquisition et la démolition du bâtiment désaffecté (ancien hôtel le carrefour);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grand-Remous pourrait développer un logistique en transport en tenant compte de la proximité des grands centres tel que Montréal, Ottawa ainsi que la région de l'Abitibi;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grand-Remous demande au Ministère des transports afin que la réfection de cette intersection soit faite sous forme de carrefour giratoire avec un concept e service aux usagers en complément;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grand-Remous demande appui dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'appuyer la municipalité de Grand-Remous dans leur demande au Ministère des transports afin que la réfection de cette intersection soit faite sous forme de carrefour giratoire avec un concept de service aux usagers en complément.

Adoptée à la majorité

2015-01-08

DON; ASSOCIATION DE SAUVETAGE HAUTE-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE L'association de sauvetage Haute-Gatineau est un organisme de sauveteurs bénévoles qui sauvent des vies dans la Haute-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité vient en aide à cet organisme depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE les fonds obtenus serviront principalement à améliorer les équipements nécessaires afin de demeurer à la fine pointe de la technologie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de faire un don de 100\$ à l'association de sauvetage Haute-Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-09

DEMANDE D'ACCESSIBILITÉ À LA SALLE MUNICIPALE RÉSEAU PETITS PAS

CONSIDÉRANT QUE le bureau coordonnateur du Réseau petits pas, membre du regroupement Vallée- de-la-Gatineau en santé (Québec en forme et Avenir d'enfants) aimeraient avoir accès à la salle municipale une fois par mois pour les mois de février, mars et avril afin de pouvoir en faire bénéficier toutes ses responsables de services de garde de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de laisser la salle gratuitement aux responsables du Réseau petits pas.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-10

RENOUVELEMENT DU MANDAT AVEC LA FIRME D'AVOCATS;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'avocats Deveau, Bourgeois et Associés est présentement notre firme d'avocats ;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci nous offre de renouveler notre entente pour les mêmes services soit;

Durée du contrat; 1 an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015;

Pour tous les mandats demandés; taux horaire de 150\$ de l'heure, taxes et déboursés en sus;

Frais d'honoraires pour les dossiers de perception de taxes; 10% du montant recouvré, taxes et déboursés en sus, n'incluant toutefois pas les procédures d'exécution;

Consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité sans frais;

CONSIDÉRANT QUE conseil est satisfait du service donné par la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur Claude Desjardins propose et il est résolu de renouveler notre mandat avec la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et Associés pour un service de consultations téléphonique pour l'année 2015..

Adoptée à l'unanimité

2015-01-11

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ADMOQ

Proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu de renouveler l'adhésion de la directrice générale à l'association des directeurs municipaux du Québec au montant de 399.00 \$ plus taxes pour l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-12

RENOUVELEMENT D'ADHÉSION AVEC LA F.C.M.

Monsieur le conseiller Michel Dénommé, propose et il est résolu de renouveler notre cotisation annuelle avec la fédération canadienne des municipalités pour un montant de 195.97\$.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-13

RENOUVELEMENT D'ADHÉSION AVEC LA F.Q.M.

Monsieur le conseiller Claude Desjardins, propose et il est résolu de renouveler notre cotisation annuelle avec la fédération Québécoise des municipalités pour un montant de 998.67\$.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-14

PUBLICITÉ 2015-2016, TOURISME VALLÉE DE LA GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Vallée de la Gatineau prépare actuellement l'édition 2015-2016 de ses outils promotionnels, « le guide touristique officiel de la MRC édition 2015-2016 .

CONSIDÉRANT QUE ces outils de promotion sont devenus la référence officielle pour des milliers de touristes et d'excursionnistes qui visitent notre région chaque année.

CONSIDÉRANT QUE c'est aussi le moyen idéal de faire connaître notre municipalité et ses attraits auprès d'une clientèle qui privilège notre magnifique coin de pays comme destination vacances;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Vallée de la Gatineau nous propose un forfait pour un montant de 750\$ pour une demi page incluant la carte vélo;

EN CONSÉQUENCE, Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu de réserver une demi-page aux coûts de 750\$ plus taxes dans le guide touristique 2015-2016 de Tourisme Vallée-de-la Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-15

PROCLAMATION MOIS DU CŒUR

Proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de proclamer le mois de février, le mois du cœur.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-16

APPUI À MONSIEUR DE SÉBASTIEN ROY

CONSIDÉRANT QUE en août 2005, la municipalité de Montcerf-Lytton a accordé un permis de construction à Monsieur Maurice Roy pour la réalisation d'une addition au bâtiment principal sis au 2 chemin numéro 5 du Barrage Mercier et ce, sous la foi que Monsieur Roy s'engage à acquérir une portion d'un terrain adjacent afin de régulariser une disposition au règlement d'urbanisme.

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Maurice Roy est décédé le 9 août 2014 et qu'il a désigné son fils Sébastien Roy, domicilié au 512 chemin Val du Lac à Val des Monts, comme liquidateur de la succession.

CONSIDÉRANT QUE celui-ci avait entrepris des démarches auprès du Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles (MERN) pour l'achat d'un terrain désigné comme le lot 4 884 098 (canton de Mitchell) afin de rencontrer les exigences au permis de construction mais qu'il n'a pas conclu le projet.

CONSIDÉRANT QUE la fondation de l'addition au bâtiment principal réalisée en 2005 ne respecte pas la marge de recul latérale déterminée par règlement qui se trouve à plus ou moins un mètre de la ligne mitoyenne.

CONSIDÉRANT QUE la démolition d'une partie de l'immeuble n'est pas une solution envisageable et qu'elle est jugée excessive par le demandeur.

CONSIDÉRANT QUE ces faits n'ont été portés à la connaissance du demandeur que dans la semaine du 5 janvier 2015.

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement de zonage et de lotissement cause un sérieux préjudice au demandeur, qui est contraint de procéder à une vente rapide de la propriété et qui lui est impossible de le faire dans les conditions actuelles, que la location du terrain décrit ci-dessus s'avère une solution beaucoup plus rapide que l'achat qui peut s'étendre sur plusieurs mois voir même une année.

CONSIDÉRANT QUE M. Steve Carrière, mandaté par le MERN, consent à examiner une demande de location de complément d'une superficie de 475 mètres carrés du terrain décrit ci-dessus, superficie minimale nécessaire pour rencontrer les normes municipales, ces calculs ont été effectués par M. Ghyslain Auclair, Arpenteur-Géomètre certifié mandaté au dossier.

CONSIDÉRANT QUE le Bail de location comporte une clause qui oblige le vendeur à le transférer à l'acheteur si la propriété est vendue.

CONSIDÉRANT QUE une telle démarche ne porte pas atteinte à la jouissance de quiconque puisque le MERN garantit que le terrain décrit ci-dessus ne peut être vendu séparément et que seul le propriétaire du 2 chemin numéro 5 du Barrage Mercier peut en faire la location ou l'acquisition.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénommé et il est résolu d'appuyer la demande de Monsieur Sébastien Roy auprès du MERN pour l'acquisition ou la location du terrain 4 884 098 afin que le bâtiment situé sur le lot 3 319 041 soit conforme aux règlements de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-17

APPUI; MUNICIPALITÉ DE LOW; TRAVAIL INVISIBLE

CONSIDÉRANT QUE le travail invisible se définit comme étant du travail accompli au sein de la famille et du bénévolat réalisé dans la communauté quel que soit le statut de la personne;

CONSIDÉRANT QUE l'apport du travail invisible, du rôle parental et du rôle du proche aidant dans la société est indéniable, essentiel pour le développement de nos sociétés et trop souvent négligé;

CONSIDÉRANT QUE la dernière évaluation du travail invisible au Canada remonte à 1992;

CONSIDÉRANT QU'EN 1992, statistiques Canada estimait entre 235 et 374 milliards de dollars sans la valeur annuelle du travail invisible, soit entre 34% et 54% intérieur brut (BIP);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Low demande au Gouvernement du Canada de réinstaurer le formulaire long obligatoire pour le recensement de 2016 et y inclure des questions concernant le travail invisible;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité demande notre appui dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Lafontaine et il est résolu que la municipalité de Montcerf-Lytton appui la demande de la municipalité de Low dans leur demande auprès du Gouvernement du Canada de réinstaurer le formulaire long obligatoire pour le recensement de 2016 et y inclure des questions concernant le travail invisible;

Adoptée à l'unanimité

2015-01-18

APPUI; MUNICIPALITÉ DE LOW; CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement provincial actuel propose des modifications au modèle administratif au Carrefour Jeunesse Emploi qui fragilisera des jeunes qui sont déjà à risques;

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour Jeunesse de la région réussi à mettre en place des solutions concrètes aux besoins des jeunes adultes de la région;

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau est considérée comme étant une des plus pauvres au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de la région ont besoin de tous les supports afin de leurs assurer un avenir positif et productif;

CONSIDÉRANT QUE le carrefour jeunesse à déjà fait ses preuves dans la région, en appuyant des jeunes dans leur cheminement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Low reconnaît et appui le Carrefour Jeunesse Emploi et demande au gouvernement du Québec de bien évaluer les impacts que pourraient avoir les changements majeurs proposés par le celui-ci sur ce programme dans les régions;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal demande notre appui dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Christianne Cloutier et il est résolu d'appuyer Carrefour Jeunesse emploi dans leur demande au gouvernement du Québec de bien évaluer les impacts que pourraient avoir

les changements majeurs proposés par le celui-ci sur ce programme dans les régions;

Adoptée à l'unanimité

2015-01-19 PLAISIRS D'HIVER 2015

Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu de s'inscrire auprès de l'unité régionale des loisirs de l'Outaouais pour le Défi plein air de l'Outaouais 2015.

La journée sélectionnée sera le dimanche 22 février de 13.00 à 16.00 heures pour du patin, de la marche et de la glissade.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-20 DEMANDE À LA COMMISSION SCOLAIRE PIERRE NEVEU

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire Pierre Neveu possède une propriété située sur le chemin du troisième rang sud dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE sur cette propriété, il y a une ancienne école de rang très endommagée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est conscient que cette école possède une histoire patrimoniale;

CONSIDÉRANT QU'il serait dommage de la démolir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu de demander à la Commission Scolaire Pierre Neveu, de voir au moins à barricader les ouvertures de l'école et de voir à maintenir le terrain de l'école soit entretenu.

Adoptée à l'unanimité

2014-01-21 RENOUVELEMENT DES ASSURANCES

Proposé par le conseiller Serge Lafontaine il est résolu de renouveler nos assurances générales, responsabilités et véhicules avec la mutuelle des municipalités pour l'année 2015 pour un montant de 19,043\$ incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-22 INDEXATION DES SALAIRES

Le conseiller Claude Desjardins propose et il est résolu d'indexer de 2.5% de l'heure le salaire des employés pour l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-23 DEMANDE D'ESTIMÉS POUR VÉRIFICATION COMPTABLE

Proposé par le conseiller Michel Dénomme et il est résolu de demander des estimés pour la vérification comptable pour les années 2015 à 2019.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-24

CONTRAT DE CRÉDIT-BAIL DE 60 MOIS SUR RÉTROCAVEUSE
DE MARQUE CASE 590SN 2014

ATTENDU QU'En vertu de notre résolution **No. 2014-12-224 tenue le 1^{er} décembre 2014**, dont copie est ci-jointe, il a été autorisé de procéder à un financement par crédit-bail sur 5 ans avec valeur résiduelle de 1.00 \$ pour un montant de 104 243 \$ sur une rétrocaveuse 2015 de marque Case selon une proposition présentée par Crédit – Bail Spar et PNC Financement d'équipement au taux de 3.50%

CONSIDÉRANT QUE : Spar et PNC requièrent une couverture de responsabilité générale de 3 000 000 \$ et que notre couverture avec la MMQ n'est que de 2 000 000 \$, l'obtention de 1, 000 000 \$ de plus, coûterait 700 \$ de prime additionnelle par année pendant 5 ans augmentant ainsi notre coût de financement de 1, 90 %,

CONSIDÉRANT QUE : Crédit-Municipal & Manufacturier Rexcap inc. du Groupe Services Financiers Rexcap, (« **REXCAP** ») nous a offert un financement similaire tout en acceptant la couverture de 2 000 000 \$ de responsabilité générale mais comportant un taux de 3. 59 % avec frais de documentation de 500 \$, dont copie de cette proposition est jointe à la présente,

CONSIDÉRANT QUE : REXCAP agit comme courtier/ agent de placement, plaçant les risques auprès de grandes banques canadiennes offrant les meilleures conditions et qu'en l'occurrence, la Banque HSBC du Canada aurait offert les meilleures conditions décrites à la proposition de Rexcap datée du 22 décembre 2014 dont copie est annexée à la présente,

EN CONSÉQUENCE : il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dénommé d'annuler la résolution 2014-12-224 en date du 1^{er} décembre 2014 et que le maire Monsieur Alain Fortin et la directrice générale Madame Liliane Crytes ont tous les pouvoirs nécessaires et l'autorisation **d'exécuter tous les documents pertinents** pour donner effet à l'opération de financement de **104 243 \$, plus taxes (comprenant un ajout de 500 \$ pour garde-boue et le recyclage des pneus de 6.00 \$)** avec **la Banque HSBC du Canada dont les copies de documents seront disponibles lors de la signature des documents pertinents lesquels seront annexés aux présentes** ».

Adoptée à l'unanimité

2015-01-25

RÉSULTAT DU CONCOURS DE DÉCORATIONS DE NOËL

Proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu de remettre les prix aux gagnants du concours de décorations de Noël.

Quinze (15) personnes ont participé cette année.

Prix d'excellence de 100 \$ à;
Madame Joëlle Paradis et Monsieur Luc Guertin, au 77 chemin de Lytton

Prix pour l'originalité de 50 \$ à;
Madame Shirley Holmes, au 50 rue du Collège

Coup de cœur de 50 \$ à;
Madame Nathalie Laviolette, au 269 chemin de Lytton

Les deux prix de participation de 25.00 \$ seront remis à Madame Danielle Séguin et Monsieur Paul Lacroix

Il est entendu que les participants gagnent des cartes Funds scrip de leur choix.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-26

DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR INVITATION

CONSIDÉRANT QUE l'an passé le conseil a accordé une soumission pour la coupe de bois sur le lot 3 320 073;

CONSIDÉRANT QUE le délai accordé est expiré au 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QU'Il reste encore un bon volume de bois à couper;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'autoriser la directrice générale à demander des soumissions par invitation pour la coupe de bois sur le lot 3 320 073 pour une durée d'un an et d'un maximum de 100,000\$

Adoptée à l'unanimité

2015-01-27

CADEAU À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR SES 30 ANS DE SERVICE

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale Madame Liliane Crytes est en poste depuis janvier 1984;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de lui faire un cadeau d'une valeur de 300\$ pour ses trente années de loyaux services auprès de la municipalité.

Monsieur Michel Dénommé, se retire de la décision car il est en conflit d'intérêts.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-28

Demande de révision au MAMOT – Admissibilité des dépenses du Service de génie municipal de la MRC facturées aux municipalités locales dans le cadre du programme TECQ (Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec)

CONSIDÉRANT le programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 relativement au transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale;

CONSIDÉRANT que les municipalités de la MRCVG se sont dotées de leur propre service de génie municipal en 2012;

CONSIDÉRANT que le MAMOT a favorisé la création de ce service de génie municipal à l'intérieur de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, en contribuant financièrement à sa mise en place par le Programme d'Investissement Québec Municipalités (PIQM) – Volet 3;

CONSIDÉRANT que les honoraires du service de génie municipal sont répartis en fonction de l'utilisation du service par les municipalités, selon un règlement de tarification « utilisateur-payeur » et qu'aucune quote-part n'est prélevée auprès des municipalités pour financer les coûts de fonctionnement;

CONSIDÉRANT qu'outre l'obtention de services d'ingénieurs civils à coût moindre pour les municipalités locales, la MRC souhaitait également, par la mise en place de son service de génie municipal, favoriser la transparence et

l'impartialité lors de la préparation de documents contractuels, l'octroi de contrats et la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT l'information récente reçue du MAMOT à l'effet que les travaux réalisés par un service de génie municipal n'étaient pas admissibles au TECQ, que seules les dépenses facturées par une firme de génie privée pouvaient l'être;

CONSIDÉRANT qu'advenant cette information confirmée, les municipalités ne seraient plus enclines à octroyer de mandats professionnels pour des travaux à être réalisés dans le cadre du TECQ 2014-2018 au service de génie de la MRC, ces derniers seraient octroyés à des firmes privées étant donné le remboursement des frais des firmes privées et non de ceux du service de génie de la MRC;

CONSIDÉRANT que ces contrats non octroyés entraîneraient de lourdes pertes financières pour le service de génie de la MRCVG et pourraient même occasionner des mises à pied et sa fermeture, ses principaux revenus provenant des municipalités locales à même des projets réalisés dans le cadre du programme TECQ;

CONSIDÉRANT que le MAMOT n'a pu fournir d'autres explications que le fait que ce refus était justifié du fait que les employés du service de génie municipal étaient considérés comme des employés internes des municipalités, malgré des explications fournies au MAMOT par la MRC sur la façon de fonctionner du service de génie (utilisateur-payeur VS quote-part);

CONSIDÉRANT que la MRCVG désire obtenir des réponses quant à la distinction faite entre le traitement réservé aux firmes de génie privées par rapport au service de génie de la MRC par le MAMOT;

CONSIDÉRANT que la MRCVG souhaite que les honoraires professionnels des services de génie municipal puissent encore être admissibles dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 pour les municipalités locales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénomme et résolu d'appuyer la M.R.C. dans leur demande auprès du Ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire, Monsieur Pierre Moreau, de réviser la position du MAMOT dans le refus de remboursement des honoraires professionnels des services de génie municipal comme dépenses admissibles par les municipalités locale dans le cadre du programme TECQ 2014-2018.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-29

CLUB DE SKI ET PLANCHE DE LA HAUTE-GATINEAU; 2014-2015

CONSIDÉRANT QUE le club de ski et planche de la Haute-Gatineau lance ses activités encore cette année pour une période de huit dimanches et offre aux jeunes de la municipalité entre 9 et 17 ans de s'inscrire à ses activités pour des coûts de 250.00 \$ pour le parent;

CONSIDÉRANT QUE comme par les années passées, le club de ski demande la participation de la municipalité pour le transport qui est évalué cette année à 70\$ \$ par enfant inscrit;

CONSIDÉRANT QUE le club demande à la municipalité de prendre les inscriptions au bureau municipal et d'envoyer un chèque total pour l'ensemble des participants;

EN CONSÉQUENCE, Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu d'accepter de prendre les inscriptions au bureau municipal, mais il est entendu que le conseil participera pour un montant maximal de 50.00 \$ par enfant inscrit pour le transport au Mont-Ste-Marie.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-30

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20.40 heures, Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Ward O'Connor,
Maire suppléant

Liliane Crytes,
Directrice, générale/sec.trés.